

Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur

07 mai 2026 - Visio-Conférence

Entrée en séance à 19h00

Contexte : Le Comité Directeur, réuni à titre exceptionnel sur convocation du Président conformément à l'article 8.1.1 du règlement intérieur de la FFH, s'est tenu afin de poursuivre les travaux engagés lors de la séance précédente suspendue, et notamment de procéder à la validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire FFH 2026

1. APPEL DES PARTICIPANTS

27 membres du Comité directeur convoqués

14 membres du Comité directeur présents

1. Henri-Claude LAMBERT
2. Mathilde PETRIAUX
3. Yann LE NOC
4. Louis-Emmanuel LAGRANGE
5. Jean-Christophe PLAISANT
6. Sylvie PETITJEAN
7. Chloé PROPHETTE-KLEISS
8. Christine VALENCE
9. Julien MAZALON
10. Sophie RAFFY
11. Corinne CLERISSI
12. Jean-François VIGIER
13. François GIRAULT
14. Béatrice WLODARCZAK

8 Absents du comités directeurs ayant donné pouvoir :

1. Emma PONTHEIU
2. Timothée CLEMENT
3. Gregory MAYA PEREZ
4. Clémentine DUFAY
5. Nicolas PERES
6. Jean-Michel DUTRIEUX
7. Sophie LLOBET
8. Meta MARINOVIC

5 Absents du comités directeurs n'ayant pas donné pouvoir :

1. Nathalie SANTONI
2. Hélène TREHORET
3. Aymeric BERGAMO
4. Rémi DHALLUIN
5. Jean-Jacques DURCHON

Assistent à la réunion :

Benoit GALLET (DTN)

Maeva PERRET (expert-comptable)

Nombre de voix : 22 - Majorité : 12

Synthèse des votes :

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour suivant est présenté au comité directeur :

- Validation de l'ordre du jour
- Validation de la clôture des comptes de l'année 2025
- Validation de l'ordre du jour de l'AGO de la FFH (date du 30/05/2026)

Vote : Validez-vous l'ordre du jour présenté par Mathilde Petriaux secrétaire général ? (Vote à mains levées)

Résultats des votes :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est validé.

2. VALIDATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'ANNEE 2025

Vote : Validez-vous la clôture des comptes de l'année 2025 ? (Vote à mains levées)

Résultats des votes :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

3. VOTE VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 30 MAI 2026

Résultats des votes :

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour de l'AGO FFH présenté en annexe, ainsi que les éléments joints à ce dernier sont validés.

Fin de séance 19h50

Fait à Colombes, le 08/05/2026

Henri-Claude Lambert

Président



Mathilde Petriaux

Secrétaire général





FF HOCKEY

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY**

Samedi 30 mai 2026 à 13h30

**Salle des Quatre Saisons
121 D939, 62520 Le Touquet-Paris-Plage**

13h30 : Accueil des participants et rappel des modalités de vote

14h00 : Discours du Président de la FFH et Rapport moral – Henri-Claude LAMBERT

14h10 : P.V.de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2025

14h15 : Présentation des rapports d'activité et projets

- 14h20 : CSN, CNJA
- 14h30 Communication Marketing
- 14h40 : Pôle Partenariats
- 14h50 : Pôle développement et travaux des commissions fédérales
- 15h10 : Pôle Sportif
- 15h20 : Directeur Technique National

15h30 : Rapport Financier par le Trésorier (clôture des comptes de l'exercice 2025)

15h40 : Rapport du Commissaire aux Comptes

15h50 : Présentation des tarifs et droits d'engagement

16h00 : Présentation du budget prévisionnel 2026

16h10 : Présentation des modalités de vote

16h15 : Ouverture du scrutin de vote

16h30 : Présentation des résultats

16h35 : Clôture

Projet de résolutions soumises au vote :

Assemblée Générale Ordinaire

- 1 - Approbation du P.V de l'Assemblées Générales Ordinaire du 17 mai 2025
- 2 - Approbation du rapport Moral 2025
- 3 - Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025
- 4 - Approbation des tarifs des cotisations et droits d'engagement pour la saison 2026-2027
- 5 - Approbation du budget prévisionnel 2026

	Saison 2025-2026				
	Total (assurance individuelle accident incluse)	Part individuelle accident	Sous-total part régionale + part fédérale	Part fédérale dont 2€ dédiée FAE	Part régionale donc 15% dédiée à la féminisation
Droits d'adhésion	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €
LICENCES CLUBS / INDIVIDUELLES					
Compétition Gazon					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00 €	6,00 €
+19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00 €	6,00 €
+35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	40,00 €	6,00 €
Compétition Gazon Individuelle					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
-14 / -17 / -19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €
+19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	- €
+35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	- €
Compétition Salle					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
+19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €
+35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €
Compétition Salle Individuelle					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
-14 / -17 / -19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	- €
+19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	- €
+35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	- €
Loisir club					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	10,00 €	2,00 €
-14 / -17 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
+19 / +35	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
Jeune Hockeyeur club (-8 / -10) - licence unique					
	13,46 €	1,46 €	12,00 €	8,00 €	4,00 €
Jeune Hockeyeur individuelle (-8 / -10) - licence unique					
	13,46 €	1,46 €	12,00 €	12,00 €	- €
Loisir individuelle					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	12,00 €	- €
-14 / -17 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	15,00 €	- €
+19 / +35	21,46 €	1,46 €	20,00 €	20,00 €	- €
Arbitre club					
-19 et inférieur	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
+19 / +35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Arbitre individuelle					
-19 et inférieur	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €
+19 / +35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Entraîneur club					
-19 et inférieur	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
+19 / +35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Entraîneur individuelle					
-19 et inférieur	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	- €
+19 / +35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	- €
Services club (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 et inférieur	12,46 €	1,46 €	11,00 €	8,00 €	3,00 €
+19 / +35	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
Services individuelle service (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)					
-19 et inférieur	12,46 €	1,46 €	11,00 €	11,00 €	- €
+19 / +35	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €
Pas de droits d'adhésion					
Licences loisirs Découverte, chaque année valable du 3 périodes					
	6,46 €	1,46 €	5,00 €	4,00 €	1,00 €
Hockey Marché	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey adapté	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey Santé	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Parent accompagnateur	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €

	Saison 2026-2027					
	Total (assurance individuelle accident incluse)	Part individuelle accident	Sous-total part régionale + part fédérale	Part fédérale dont 2€ dédiée FAE	Part régionale donc 15% dédiée à la féminisation	Augmentation et (Baisse)
Droits d'adhésion	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €	- €
LICENCES CLUBS / INDIVIDUELLES						
Compétition Gazon *						
-13 / -15 / -18	34,46 €	1,46 €	33,00 €	27,00 €	6,00 €	1,00 €
+18	38,46 €	1,46 €	37,00 €	31,00 €	6,00 €	1,00 €
+35	48,46 €	1,46 €	47,00 €	41,00 €	6,00 €	1,00 €
Compétition Gazon Individuelle *						
-13 / -15 / -18	34,46 €	1,46 €	33,00 €	33,00 €	- €	1,00 €
+18	38,46 €	1,46 €	37,00 €	37,00 €	- €	1,00 €
+35	48,46 €	1,46 €	47,00 €	47,00 €	- €	1,00 €
Compétition Salle *						
-13 / -15 / -18	25,46 €	1,46 €	24,00 €	19,00 €	5,00 €	1,00 €
+18	27,46 €	1,46 €	26,00 €	21,00 €	5,00 €	1,00 €
+35	30,46 €	1,46 €	29,00 €	23,00 €	6,00 €	1,00 €
Compétition Salle Individuelle *						
-13 / -15 / -18	25,46 €	1,46 €	24,00 €	24,00 €	- €	1,00 €
+18	27,46 €	1,46 €	26,00 €	26,00 €	- €	1,00 €
+35	30,46 €	1,46 €	29,00 €	29,00 €	- €	1,00 €
Loisir club						
-13 / -15 / -18	17,46 €	1,46 €	16,00 €	11,00 €	5,00 €	1,00 €
+18 / +35	17,46 €	1,46 €	16,00 €	11,00 €	5,00 €	1,00 €
Jeune Hockeyeur club (-7 / -9 / -11) - licence unique						
	16,46 €	1,46 €	15,00 €	11,00 €	4,00 €	3,00 €
Jeune Hockeyeur individuelle (-7 / -9 / -11) - licence unique						
	16,46 €	1,46 €	15,00 €	15,00 €	- €	1,00 €
Loisir individuelle						
-13 / -15 / -18	17,46 €	1,46 €	16,00 €	16,00 €	- €	1,00 €
+18 / +35	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	- €	1,00 €
Arbitre club						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 21,00 €
+18 / +35	11,46 €	1,46 €	10,00 €	7,00 €	3,00 €	- 21,00 €
Arbitre individuelle						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 21,00 €
+18 / +35	11,46 €	1,46 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	- 21,00 €
Entraîneur club						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 13,00 €
+18 / +35	33,46 €	1,46 €	32,00 €	29,00 €	3,00 €	1,00 €
Entraîneur individuelle						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 13,00 €
+18 / +35	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	- €	1,00 €
Services club (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 11,00 €
+18 / +35	23,46 €	1,46 €	22,00 €	19,00 €	3,00 €	1,00 €
Services individuelle service (dirigeant, délégué, Médecin, Kiné, Chef d'équipe, salarié, autres bénévoles)						
-18 et inférieur	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 11,00 €
+18 / +35	23,46 €	1,46 €	22,00 €	22,00 €	0,00 €	1,00 €
Pas de droits d'adhésion						
Licences loisirs Découverte, chaque année valable toute l'année (sur 30 jours)						
	1,46 €	1,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 5,00 €
Hockey Marché	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €	- €
Hockey adapté	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €	- €
Hockey Santé	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €	- €
Parent accompagnateur	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €	- €

* Une licence compétition donne accès gratuitement une seconde licence (service, entraîneur ou arbitre)

Nouveautés :

Les licences service, entraîneurs et arbitre pour les -18 ans sont gratuites. La licence arbitre de passe de 31€ à 10€. Augmentation de toutes les licences autres licences de 1€ et de 3€ sur la licence jeune hockeyeur. La licence découverte peut être activée à tout moment de l'année.

Cotisation fédérale

Proposition 2026-2027, Hausse moyenne de				3,50%	3%
depuis 1/07/2018		22-23	24/25	25/26	26/27
moins 30 licenciés	70,00 €	75,00 €	80,00 €	83,00 €	85,00 €
31 à 60 licenciés	140,00 €	150,00 €	160,00 €	166,00 €	171,00 €
61 à 90 licenciés	210,00 €	225,00 €	240,00 €	248,00 €	255,00 €
91 à 120 licenciés	280,00 €	300,00 €	320,00 €	331,00 €	341,00 €
121 à 150 licen	350,00 €	375,00 €	400,00 €	414,00 €	426,00 €
151 à 180	420,00 €	450,00 €	480,00 €	497,00 €	512,00 €
181 à 210	490,00 €	525,00 €	560,00 €	580,00 €	597,00 €
211 à 240	560,00 €	600,00 €	640,00 €	662,00 €	682,00 €
241 à 270	630,00 €	675,00 €	720,00 €	745,00 €	767,00 €
271 à 300	700,00 €	750,00 €	800,00 €	828,00 €	853,00 €
301 à 330	770,00 €	825,00 €	880,00 €	911,00 €	938,00 €
331 à 360	840,00 €	900,00 €	960,00 €	994,00 €	1 024,00 €
361 à 390	910,00 €	975,00 €	1 040,00 €	1 076,00 €	1 108,00 €
391 à 420	980,00 €	1 050,00 €	1 120,00 €	1 159,00 €	1 194,00 €
421 à 450	1 050,00 €	1 125,00 €	1 200,00 €	1 242,00 €	1 279,00 €
451 à 480	1 120,00 €	1 200,00 €	1 280,00 €	1 325,00 €	1 365,00 €
481 à 510	1 190,00 €	1 275,00 €	1 360,00 €	1 408,00 €	1 450,00 €
511 à 540	1 190,00 €	1 350,00 €	1 440,00 €	1 490,00 €	1 535,00 €

541 et plus, +85€ par tranche de 30 licencié

En année pleine cela représente pour 12000 licenciés une hausse d'environ 0,10€ par licence soit un impact de 1 200 €

Droits d'engagement gazon

	3,5%			PART fff	3,0%			PART fff
	Tarifs Saison 25/26	Hausse en € par équipe/club	Total		Tarifs Saison 26/27	Hausse en € par équipe/club	Total	
Elite H	812,00 €	27,00 €	8 120,00 €	100%	836,00 €	24,00 €	100%	
Elite D	812,00 €	27,00 €	8 120,00 €	100%	836,00 €	24,00 €	100%	
N1H	683,00 €	23,00 €	8 196,00 €	100%	703,00 €	20,00 €	100%	
N1D	683,00 €	23,00 €	6 830,00 €	100%	703,00 €	20,00 €	100%	
N2D	140,00 €	5,00 €	1 680,00 €	100%	144,00 €	4,00 €	100%	
N2H	140,00 €	5,00 €	4 900,00 €	100%	144,00 €	4,00 €	100%	
N3H	140,00 €	5,00 €	1 120,00 €	100%	144,00 €	4,00 €	100%	
Jeunes toutes catégories	114,00 €	4,00 €	5 472,00 €	100%	117,00 €	3,00 €	100%	

les parts régionales sont gérées par les ligues et zones
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones

Droits engagement salle

	3,5%			PART fff	3,0%			PART fff
	Tarifs Saison 25/26	Hausse en € par équipe/club	Total		Tarifs Saison 26/27	Hausse en € par équipe/club	Total	
Elite H	812,00 €	27,00 €	8 120,00 €	100%	836,00 €	24,00 €	100%	
Elite D	812,00 €	27,00 €	7 308,00 €	100%	836,00 €	24,00 €	100%	
N1H	683,00 €	23,00 €	6 830,00 €	100%	703,00 €	20,00 €	100%	
N1D	683,00 €	23,00 €	6 147,00 €	100%	703,00 €	20,00 €	100%	
N2D	135,00 €	5,00 €	1 620,00 €	100%	139,00 €	4,00 €	100%	
N2H	135,00 €	5,00 €	4 860,00 €	100%	139,00 €	4,00 €	100%	
Jeunes toutes catégories	114,00 €	4,00 €	5 472,00 €	100%	117,00 €	3,00 €	100%	

les parts régionales sont gérées par les ligues et zones
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones

Cotisations arbitrage gazon

	11,4%			PART fff	3,0%			PART fff
	Tarifs Saison 25/26	Hausse en € par équipe/club	Total		Tarifs Saison 26/27	Hausse en € par équipe/club	Total	
Elite H	980,00 €	100,00 €	9 800,00 €	100%	1 009,00 €	29,00 €	100%	
Elite D	980,00 €	100,00 €	9 800,00 €	100%	1 009,00 €	29,00 €	100%	
N1H	980,00 €	100,00 €	11 760,00 €	100%	1 009,00 €	29,00 €	100%	
N1D	790,00 €	60,00 €	7 900,00 €	25%	814,00 €	24,00 €	25%	
N2D	240,00 €	40,00 €	2 880,00 €	25%	247,00 €	7,00 €	25%	
N2H	80,00 €	20,00 €	2 800,00 €	100%	82,00 €	2,00 €	100%	
N3H	80,00 €	20,00 €	640,00 €	100%	82,00 €	2,00 €	100%	

la part regionale est remboursée à laligue d'appartenance du club
la part regionale est remboursée à laligue d'appartenance du club
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones

Cotisations arbitrage salle

	4,8%			PART fff	3%			PART fff
	Tarifs Saison 25/26	Hausse en € par équipe/club	Total		Tarifs Saison 26/27	Hausse en € par équipe/club	Total	
Elite H	330,00 €	15,00 €	3 300,00 €	100%	340,00 €	10,00 €	100%	
Elite D	330,00 €	15,00 €	2 970,00 €	100%	340,00 €	10,00 €	100%	
N1H	330,00 €	15,00 €	3 300,00 €	100%	340,00 €	10,00 €	100%	
N1D	330,00 €	15,00 €	2 970,00 €	100%	340,00 €	10,00 €	100%	
N2D	70,00 €	10,00 €	840,00 €	100%	72,00 €	2,00 €	100%	
N2H	70,00 €	10,00 €	2 520,00 €	100%	72,00 €	2,00 €	100%	

les parts régionales sont gérées par les ligues et zones
les parts régionales sont gérées par les ligues et zones

Divers Droits

Mutations	saison 25/26			saison 26/27			Reversement aux clubs formateurs *
	Tarif 2025-2026	Hausse individuelle	Total	Tarif 2026-2027	Hausse individuelle	Augmentation %	
35+	E/N1	135,00 €	5,00 €	139,00 €	4,00 €		
	autres	65,00 €	2,00 €	67,00 €	2,00 €		
+18	E/N1	321,00 €	11,00 €	331,00 €	10,00 €	3%	
	autres	158,00 €	5,00 €	163,00 €	5,00 €	3%	
-18	E/N1	279,00 €	9,00 €	287,00 €	8,00 €	3%	
	autres	137,00 €	5,00 €	141,00 €	4,00 €	3%	
-16	E/N1	137,00 €	5,00 €	141,00 €	4,00 €	3%	
	autres	65,00 €	2,00 €	67,00 €	2,00 €	3%	
Athletes classés/SHN/Polistes							
+16	Vers E/N1	400,00 €	50,00 €	662,00 €	262,00 €	66%	50%
	autres						
-16	Vers E/N1	280,00 €	30,00 €	662,00 €	382,00 €	136%	50%
	autres						
CNO		23,00 €	1,00 €	24,00 €	1,00 €	4%	
Surclassement supérieur		23,00 €	1,00 €	24,00 €	1,00 €	4%	

* Pour les mutations Athletes classés/SHN/Polistes, se référer à la notice.

NOTICE EXPLICATIVE

Mutations des athlètes classés (SHN & pôlistes) Saison 2026–2027

Préambule - Enjeu du dispositif

Le dispositif d'encadrement des mutations des athlètes classés vise à **valoriser et soutenir le travail de formation des clubs**, tout en maintenant l'attractivité et la compétitivité du hockey français.

Il reconnaît l'investissement humain, sportif et financier des clubs formateurs, sans créer de mécanismes de transfert incompatibles avec le cadre amateur et non professionnel du hockey français.

1. Champ d'application

La présente notice s'applique aux mutations des athlètes classés, à savoir les Sportifs de Haut Niveau (SHN) et les pôlistes, quelle que soit leur catégorie d'âge.

Le dispositif concerne **toute mutation vers un club français**, incluant notamment :

- les mutations entre clubs français ;
- les retours d'athlètes depuis l'étranger vers un club français (hors catégorie « reconversion »).

Il précise les droits de mutation applicables, les règles de reversement aux clubs formateurs ainsi que les modalités de calcul associées.

2. Périmètre d'application sportif

Le dispositif s'applique dès l'entrée dans les filières du haut niveau, afin de protéger les clubs formateurs au moment où les athlètes intègrent les parcours fédéraux structurés.

- **Principe général** : application à compter de la catégorie **U16**, correspondant à l'âge d'entrée en pôle (14–15 ans).
- **Cas particulier des U16** :
 - o En U16, le statut de SHN est reconnu exclusivement par l'obtention du statut de **poliste**, en l'absence de compétitions européennes de référence.
 - o Les athlètes intégrant un pôle en septembre deviennent administrativement SHN en janvier de l'année suivante.
 - o La FFH disposant de l'identité des pôlistes dès le mois de mai, le dispositif de mutation s'applique **dès le statut de poliste**, sur la période transitoire précédant l'obtention officielle du statut SHN.

3. Règle générale – Droit de mutation

À compter de la saison 2026–2027, le **droit de mutation des athlètes classés** est fixé à : 662€

Ce montant comprend :

- **50 % reversés au(x) club(s) formateur(s) : 331 € ;**
- **la part fédérale : 331 €**, correspondant au tarif de mutation d'un athlète de plus de 19 ans évoluant en Elite / Nationale 1 (soit –69 € par rapport à la saison 2025–2026 qui était de 400€).

4. Définition du club formateur

Est reconnu comme **club formateur** tout club français dans lequel l'athlète a été formé sportivement :

- à compter de la catégorie **U13 réelle** (11–12 ans), à partir de la saison 2026–2027 ;
- et jusqu'à la dernière année de la catégorie U18.

Soit 7 saisons maximum de formation considérées dans ce dispositif.

Ce seuil vise à intégrer les premières phases structurées de formation technique et tactique, tout en restant cohérent avec les parcours de développement des athlètes.

Ne sont pas prises en compte :

- les périodes de jeu à l'étranger ;
- les périodes hors affiliation à un club français.

5. Reversement aux clubs formateurs

Le montant de **331 €** destiné à la formation est :

- soit intégralement reversé à un club formateur unique ;
- soit réparti entre plusieurs clubs formateurs.

En cas de pluralité de clubs, la répartition est effectuée **au prorata du nombre de saisons de formation en France**, calculées depuis la première saison U13.

Formule de calcul : (saisons passées dans le club ÷ saisons totales de formation en France) × 331 €

6. Cas des retours de l'étranger vers un club français

(Hors catégorie « reconversion »)

- **Retour dans le club formateur** :
 - o aucun frais de mutation n'est dû
- **Retour vers un autre club français** :
 - o le droit de mutation de 662 € s'applique ; **50 % des frais de mutation (331 €)** sont reversés au(x) club(s) formateur(s), à la charge du club recruteur.

La FFH rappelle qu'en l'absence de cadre juridique international permettant de facturer directement les clubs non affiliés (CNO), le dispositif ne peut pas s'appliquer aux mutations vers l'étranger.

7. Cas particulier : retour dans le club formateur

Lorsqu'un athlète classé, notamment après un passage à l'étranger, mute vers **son club formateur**, le droit de mutation est fixé à **0 €**.

8. Exemples pratiques

Exemple 1 : Athlète formé dans un seul club, puis muté après un passage à l'étranger vers un autre club français.

Le club d'accueil règle 662 €, dont 331 € reversés par la FFH au club formateur.

Exemple 2 : Athlète revenant dans son club formateur unique après une période à l'étranger. Aucun frais de mutation n'est dû.

Exemple 3 : Athlète formé dans deux clubs (6 saisons dans le club A, 1 saison dans le club B).

Les 331 € sont répartis au prorata des saisons :

- Club A : 6/7 → 283,71 €
- Club B : 1/7 → 47,29 €

Exemple 4 : Athlète formé dans deux clubs sans passage à l'étranger (2 saisons dans le club A, 4 saisons dans le club B). Le reversement est partagé proportionnellement : Club A : 2/6 ; Club B : 4/6